



Invalidité et prise en charge pret immobilier

Par **123coco1**, le **06/05/2015** à **10:09**

Bonjour

J'ai eu un accident de travail qui a duré 3 ans, consolidé, puis passé en maladie.

Je suis en fauteuil roulant.

Je vais demander une invalidité

Nous avons un crédit immobilier assuré à 100% sur les deux têtes

Je suis actuellement prise en charge

Même si on me demande régulièrement de me soumettre à des expertises...

Je voulais savoir si je passais en invalidité si la prise en charge allait continuer ou s'arrêter

Car tous les mois je dois justifier avec mes paiements sécu ,je fais l'avance et ils me remboursent le montant du prêt.

Merci d'avance pour vos réponses éclairées.

Par **moisse**, le **06/05/2015** à **10:15**

Bonjour,

Seules les conditions du contrat peuvent éclairer sur la prise en charge partielle ou totale du prêt.

Par **123coco1**, le **06/05/2015** à **11:22**

Je me bats depuis le début de mon accident pour récupérer ces conditions générales mais la compagnie et la banque se renvoient la balle!

Ça dure depuis trois ans et demi maintenant et je n'ai toujours rien.
D'où ma question sur ce forum pour avoir une idée
Moi je pensais bêtement qu'en invalidité l'assurance soldait le prêt... Mais on m'a tout le contraire...

Par **moisse**, le **06/05/2015** à **15:01**

Franchement vous avez bien un double du contrat de prêt et de l'assurance qui va avec.
Beaucoup de contrats ne prennent en charge l'invalidité que si elle s'accompagne d'une perte d'autonomie par exemple.

Par **123coco1**, le **06/05/2015** à **18:30**

Non c'est assez compliqué
Je ne les ai pas eu au départ car le CDN a fusionné avec la smc et parallèlement notre conseillère s'est cassée une jambe au ski pour ne jamais revenir !
Et depuis...